



rapport périodique

decembre 2010

Comptables
agréés
du Nouveau
Brunswick

Sommaire.....

Bilan des activités de formation
continue 2010

Votre Nouveau FCAs

Procédure d'enregistrement des
préparateurs rémunérés de déclara-
tions fiscales américaines mainte-
nant en vigueur

Dates à Retenir

Du nouveau chez les Membres

Rappel à tous les membres
déclaration de formation continue
obligatoire

L'ICANB

55 rue Union

bureau 250, Mercantile Center

Saint John, (N.-B.) E2L 5B7

Téléphone: (506)634-1588

Télécopieur: (506)634-1015

Adresse Électronique:

nbica@nb.aibn.com

Site Web: www.nbica.org

Enoncé de vision

Nous sommes la profession
canadienne regroupant
des leaders qui assument des
rôles de dirigeants, de
conseillers, d'experts
financiers, de
fiscalistes et de certificateurs la
plus estimée et la plus reconnue
à l'échelle internationale.

RÉSULTATS À L'EFU 2010

David McCain, CA, président de l'Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick, est heureux d'annoncer que 32 candidats et candidates de l'ICANB ont réussi l'évaluation finale uniforme (EFU) 2010. Les candidats et candidates reçus sont :

Connor Boyd, J.D. Irving Limited, Saint John
Jared Burns, Grant Thornton LLP, Moncton
Meagan Carkner, KPMG LLP, Fredericton
Bevin Champion, Ernst & Young LLP, Saint John
Julie Chevarie, Stevenson & Partners LLP, Riverview
Mélanie Comeau, Services Unis de Vérification et d'inspection Inc., Caraquet
André Cyr, Allen Paquet & Arseneau LLP, Bathurst
Sarah Daigle, Ernst & Young LLP, Dieppe
Matthew Derrah, Oulton Parkinson Walker, Woodstock
Timothy Dohaney, Grant Thornton LLP, Saint John
Patrick English, J.D. Irving Limited, Saint John
Christy Foster, Deloitte & Touche LLP, Saint John
Andrée Guitard, Grant Thornton LLP, Bathurst
Benjamin Hawkins, Teed Saunders Doyle & Co., Fredericton
Nicholas Hierlihy, KPMG LLP, Saint John
Christy Hines, Grant Thornton LLP, Saint John
Sheldon Houle, Teed Saunders Doyle & Co., Fredericton
Michel Landry, Deloitte & Touche LLP, Saint John
Matthew Lawrence, KPMG LLP, Moncton
January Lynch, Grant Thornton LLP, Miramichi
Lori-Lee MacNaughton, Allen Paquet & Arseneau LLP, Bathurst
Matthew Mahoney, Grant Thornton LLP, Fredericton
Brent Maloney, Stevenson & Partners LLP, Riverview
Donald McEwen, Ernst & Young LLP, Dieppe
Craig McLaughlin, Grant Thornton LLP, Fredericton
Jonathan Morrison, Grant Thornton LLP, Fredericton
Alan Rivers-Bowerman, J.D.Irving Limited, Saint John
Warren Stevens, KPMG LLP, Moncton
Cassandra Thériault, PricewaterhouseCoopers LLP, Saint John
Stacey Thomas, Teed Saunders Doyle & Co., Fredericton
Lun Tian, Grant Thornton LLP, Saint John
Katie Wasson, Teed Saunders Doyle & Co., Fredericton

"Ces candidats et candidates à l'EFU 2010 sont parmi les 3046 candidats et candidates de partout au Canada qui ont réussi l'EFU 2010. Tous les membres de l'ICANB les félicitent de leur réalisation et leur souhaitent bonne chance dans leur carrière de comptable agréé", d'ajouter M. McCain.

L'EFU permet d'évaluer les compétences des candidats et candidates dans les domaines de la comptabilité générale, de la comptabilité de gestion, de la vérification, de la fiscalité et des finances, de sorte à ce que tous les candidats et candidates retenus aient les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des clients et des employeurs.

.....suite a la page 2

..... suite de la page 1

L'ICANB est fier de féliciter les diplômés du Nouveau-Brunswick pour leur réussite à cet examen d'admission exhaustif et rigoureux. Il sera rendu officiellement hommage à nos diplômés lors d'une cérémonie de remise des diplômes qui se tiendra à Saint John, le 22 janvier 2011.



Louis Benoit, FCA
Benoit, McGraw & Paulin
Tracadie-Sheila (N.-B.)

Le Conseil de l'Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick est heureux d'annoncer que le titre de fellow de l'Institut a été décerné à Louis Benoit, FCA, et Hal Raper, FCA.

Savoir décider.



Hal K. Raper, FCA
Miramichi Lumber Products Inc.
Miramichi (N.-B.)

M. Benoit détient un BAA de l'Université de Moncton et une licence en sciences comptables de l'Université Laval. Il a fait son stage CA chez Thorne Riddell & Co. (aujourd'hui KPMG), à Bathurst. Il a reçu les titres de CA et de CGA en 1980. En 1982, il a été nommé directeur des services financiers de l'Hôpital régional Chaleur de Bathurst. À ce titre, il était responsable d'administrer un budget d'environ 40 millions de dollars, en plus de superviser plusieurs chefs de service. Il est retourné à la pratique publique en 1989 en se joignant au cabinet de CGA Losier, Doiron & Larocque, de Tracadie. Il est devenu associé de ce cabinet l'année suivante, en 1990. En janvier 2005, des associés ayant pris leur retraite, la raison sociale du cabinet a été changée à Losier, Doiron, Benoit, McGraw, CA. Depuis janvier 2010, le cabinet de CA exerce maintenant ses activités sous l'appellation sociale de Benoit, McGraw & Paulin. M. Benoit est responsable du contrôle de la qualité du cabinet et partage les tâches administratives avec ses associés.

En ce qui a trait à sa contribution à la profession de CA, M. Benoit a été membre du comité d'inspection professionnelle des cabinets (ICANB) durant les dix dernières années. L'une de ses tâches a été de réviser les dossiers d'inspection préparés en français. Il a lui-même aussi fait fonction d'inspecteur. De 1990 à 1992, M. Benoit a siégé au comité pour services aux membres francophones. Il est aussi membre du comité de la conduite professionnelle depuis 2000.

M. Benoit a aussi été très actif dans sa communauté. Il a siégé au conseil d'administration de l'Assomption, compagnie mutuelle d'assurance-vie et a été membre du comité de vérification pendant tout ce temps, ainsi que membre du comité de gouvernance. Il a aussi siégé au conseil d'administration de la Caisse populaire Sainte-Famille Ltée de Bathurst et a été membre du Club Richelieu. M. Benoit a siégé au conseil de Centraide Chaleur et a été vice-président et président de la Commission régionale d'Ambulance Chaleur. Il a également été trésorier de l'Association des gens d'affaires de Tracadie, trésorier de la bibliothèque publique de Tracadie-Sheila, trésorier de Généalogie Tracadie Inc. et, depuis 1999, il est trésorier et membre de l'Administration portuaire du Quai de Tracadie. M. Benoit est aussi régulièrement appelé à donner des conférences à des activités de diverses organisations.

M. Benoit habite à Tracadie-Sheila avec son épouse Ginette. Ils ont deux garçons adultes - Ghislain et André Benoit. Ce dernier est CA fiscaliste et pratique maintenant au cabinet Benoit, McGraw & Paulin de Tracadie-Sheila.

CA Comptables agréés
du Nouveau-Brunswick

M. Raper est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Mount Allison et a obtenu le titre de CA en 1982 de l'Institut des comptables agréés de la Nouvelle-Écosse. Il a fait son stage au bureau d'Amherst, en Nouvelle-Écosse, de Doane Raymond (maintenant Grant Thornton LLP). M. Raper a été admis membre de l'ICANB en 1984. Il s'est joint au bureau de Miramichi de Grant Thornton LLP en 1985 et est devenu associé en 1990. Il a travaillé en expertise comptable pendant plus de 25 ans et, à titre de membre du cabinet, il a siégé à plusieurs comités et a occupé divers postes. M. Raper a fait fonction d'inspecteur de cabinets pour le compte de Grant Thornton LLP et a contribué au processus de contrôle de la qualité de plusieurs bureaux de partout au pays. En septembre 2010, M. Raper a entamé un nouveau chapitre de sa carrière en devenant copropriétaire de Miramichi Lumber Products Inc. (anciennement Newcastle Lumber Inc.), une entreprise familiale qui a vu le jour il y a plus de 100 ans. Il collabore de près avec l'équipe de gestion des opérations à tous les aspects de l'entreprise.

Pour ce qui est de sa contribution à la profession, M. Raper a été membre du Conseil de l'ICANB de 1999 à 2002. Il est revenu au Conseil à titre de secrétaire-trésorier en 2006-2007, et en a été vice-président en 2007-2008 et président en 2008-2009. M. Raper a aussi siégé au comité d'inspection professionnelle (maintenant comité d'inspection professionnelle obligatoire) en 1998-1999, ainsi qu'au comité des relations avec le gouvernement en 1998-1999. Il a présidé le groupe de travail sur la discipline en 1998-1999 et a été membre du comité des candidatures en 2007-2008. À l'échelle nationale, M. Raper a siégé au conseil de sélection de l'ICCA en 2008-2009, au comité sur l'harmonisation des règles de déontologie de 1999 à 2005, au groupe de haute direction de 2007 à 2009, au conseil des présidents en 2008-2009 et au groupe de travail sur l'examen des stratégies à l'été 2009.

Très actif au sein de sa communauté, M. Raper a siégé au conseil d'administration de la chambre de commerce du grand Miramichi pendant six ans, et a été président du conseil de cet organisme en 1998. Il a aussi été trésorier du conseil d'administration du club de curling de Newcastle et a été membre du club Rotary de Newcastle pendant plus de 25 ans, ayant été administrateur du club pendant deux mandats et président d'un projet spécial qui a permis d'amasser 1 000 000 \$ en vue de l'achat d'équipement pour l'Hôpital régional de Miramichi. M. Raper a été président du tournoi de hockey sur étang du club Rotary de Miramichi pendant ses années inaugurales, soit en 2005 et 2006. Il est membre du conseil d'administration de la Commission de l'Anse du Fort Français et est administrateur intérimaire à la fois de l'Église Unie St. James et de l'Église Unie St. John. Il est aussi actuellement membre du comité créé pour construire un complexe domiciliaire pour personnes âgées à faible revenu. Il a aussi contribué de son temps à titre de commissaire du district scolaire 16, de membre du conseil d'administration de l'association des commissions scolaires du Nouveau-Brunswick, d'entraîneur du club de hockey mineur de Miramichi et du club de baseball mineur de Newcastle, de membre du comité du bassin forestier de Miramichi. M. Raper a aussi été membre du club de hockey amateur connu sous le nom des "Casey Tire Eagles" pendant plus de 25 ans.

M. Raper demeure à Miramichi avec son épouse Katrina Donovan, CA. Il a deux enfants adultes, une fille, Jamie Raper, qui termine sa maîtrise en biologie marine à l'Université Memorial, et un fils, Keighl Raper, qui est agent d'assurance vie à Wolfville, en Nouvelle-Écosse.

Le titre de FCA vise à reconnaître le mérite des membres qui ont contribué de manière exceptionnelle à l'Institut, à la collectivité et à la profession de CA. Il s'agit du plus grand honneur qui peut être conféré par la profession de CA.



CONVOCAATION 2011

A FOUNDATION FOR SUCCESS LA PIERRE D'ANGLE DU SUCCÈS

Remise des diplômes 2011
Samedi, le 22 janvier 2011
Centre des congrès de Saint John, Saint John
Réception - Foyer du centre des congrès - 18 heures
Banquet et cérémonie - Salle Marco Polo - 19 heures
Soirée et spectacle - 21 h 30

Soyez des nôtres pour célébrer la réussite des diplômés de 2010 et rendre hommage aux nouveaux FCA, Louis Benoit, FCA et Hal Raper, FCA.

Les renseignements concernant la soirée et les formulaires d'inscription sont affichés sur notre site web - www.nbica.org.

Les inscriptions prennent fin le 14 janvier 2011.

Dates à retenir

Le 9 décembre 2010
Séance de formation - Practical Tips for
Controllers & CFOs
Saint John

Le 10 décembre 2010
Déjeuner des diplômés
Moncton - Fredericton - Saint John

Le 22 janvier 2011
Remise des diplômes - Centre des congrès
Saint John

Les 21 et 22 février 2011
Tax for Controllers - Atelier de deux jours
Moncton

Bilan des activités de formation continue 2010

En tout, 18 cours ont été offerts les 18, 19 et 20 octobre, à Fredericton. Cette session de formation a attiré 275 personnes, pour un total de 674 inscriptions.

D'autres séances de formation ont été offertes en novembre et en décembre.

Si vous avez assisté à une séance de formation continue, veuillez visiter notre site web- www.nbica.org - et remplir le formulaire d'évaluation, à l'onglet Congrès et cours.

Un atelier de deux jours intitulé Tax for Controllers doit avoir lieu à Moncton les 21 et 22 février 2011. De plus amples renseignements seront affichés sur notre site web - www.nbica.org - au début de la prochaine année.

RAPPEL À TOUS LES MEMBRES DÉCLARATION DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Les règlements administratifs sur la formation continue obligatoire ont été ratifiés à l'assemblée générale annuelle de juin 2007. Les exigences en matière de formation continue obligatoire sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008. La déclaration des activités de formation continue est aussi obligatoire.

Pour satisfaire aux exigences, à savoir la cumulation d'un total de 120 heures de formation continue, structurée et non structurée, sur une période de référence de trois (3) ans, toute formation continue suivie depuis le 1er septembre 2007 peut être incluse dans le total exigé. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter notre site web à <http://www.nbica.org/francais/pdf/MPD.pdf>.

À noter que l'exigence de formation continue obligatoire s'applique à TOUS les membres qui versent la cotisation de l'ICCA (à titre originel) par l'entremise de l'ICANB.

Les déclarations doivent être reçues au plus tard le 31 mars 2011. À NOTER que la documentation ventilant toutes les activités de formation continue pour la période de trois ans se terminant le 31 décembre 2010 doit accompagner la déclaration portant sur l'année civile 2010.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Jack Blackier (jackblackier@nb.aibn.com - 506 634 1589).



CHESTER M. KEARNEY *Certified Public Accountants*



4 North Street
Houlton, Maine 04730-0744
Phone: (207)532-4271
Fax : (207)532-4589
E-Mail: paulcallnan@cmkcpa.com

Cross Border Experience-Bilingual Capabilities
Located on the Border

For Your Total Accounting Services

- *Auditing
- *Accounting
- *Tax Services
- *Payroll Service
- *Canada/US Income Tax Treaty
- *Personal Financial Planning
- *Business Financial Assistance
- *Management Advisory Service
- *Data Processing

Shareholder/Manager: Paul J. Callnan, CPA

Procédure d'enregistrement des préparateurs rémunérés de déclarations fiscales américaines maintenant en vigueur

Comme il en a été question plus tôt cette année, les États-Unis ont adopté un système de réglementation des préparateurs de déclarations fiscales. Ce système oblige quiconque prépare des déclarations fiscales américaines contre rémunération à s'enregistrer, à réussir un test de connaissances minimales et à respecter des normes de formation continue pour pouvoir demeurer enregistré comme préparateur. De plus, tous les préparateurs rémunérés enregistrés doivent respecter les normes prévues dans la circulaire 230 du Treasury Department des États-Unis énonçant les règlements régissant la pratique des avocats, des certified public accountants, des agents inscrits, des actuaires inscrits, des agents inscrits de régimes de retraite et des évaluateurs devant l'Internal Revenue Service.

Les cabinets canadiens devraient lire les nouvelles règles attentivement. Ils pourraient avoir à déterminer quels membres de leur personnel ou fiscalistes participant actuellement à la préparation de déclarations fiscales américaines devraient obtenir un numéro de préparateur (PTIN), puisque ce n'est pas seulement le préparateur signataire qui doit être enregistré.

La procédure d'enregistrement des préparateurs rémunérés dotés d'un numéro de sécurité sociale américain est en vigueur depuis septembre. Ces préparateurs peuvent s'inscrire en ligne sur le site web de l'IRS, <http://www.irs.gov/taxpros/article/0,,id=210909,00.html> (ce que préfère l'IRS), ou envoyer une copie papier du formulaire américain W-12 intitulé IRS Paid Preparer Tax Identification Number (PTIN) Application.

Le reste du présent article s'adresse aux préparateurs étrangers qui n'ont pas de PTIN. Toutefois, l'information qui suit relativement aux dates limites concernant l'examen s'applique aussi aux préparateurs étrangers qui ont déjà un PTIN et qui se sont enregistrés en ligne conformément aux directives qui précèdent.

L'IRS a aussi annoncé le détail de la procédure à suivre pour obtenir un PTIN par un préparateur rémunéré qui réside à l'extérieur des États-Unis et qui n'a pas de numéro de sécurité sociale américain. Ces préparateurs doivent remplir le formulaire américain 8946 intitulé PTIN Supplemental Application for Foreign Persons without a Social Security Number, et ensuite présenter une demande en ligne pour obtenir un PTIN (et poster le formulaire 8946 dans le cadre de la demande en ligne) ou poster le formulaire 8946 accompagné du formulaire W-12 dûment rempli.

Preuve d'identité et statut d'étranger

Les renseignements et les pièces justificatives demandés dans le formulaire 8946 permettent à l'IRS de confirmer l'identité de la personne demandant un PTIN. Si le demandeur a un passeport valide, il n'a pas à présenter d'autres pièces justificatives. Si le demandeur n'a pas de passeport, il est alors possible d'utiliser d'autres documents, par exemple, un certificat de naissance accompagné d'un permis de conduire. La liste exhaustive des documents se trouve dans les directives qui accompagnent le formulaire.

De sorte à ne pas avoir à envoyer les originaux à l'IRS, il est possible d'envoyer des copies certifiées des documents.

L'IRS acceptera les copies qui auront été certifiées de l'une des manières suivantes :

- Par l'organisme émetteur ou le dépositaire officiel du document original.
- Certifiées authentiques par un notaire canadien et authentifiées par un représentant consulaire d'une ambassade ou d'un consulat des États-Unis.
- Certifiées authentiques par un notaire public américain légalement habilité dans sa juridiction à certifier que chaque document est une copie conforme de l'original. (À noter que cela nécessitera probablement d'aller aux États-Unis.)

Selon l'information affichée sur le site web des services consulaires des États-Unis, http://travel.state.gov/law/judicial/judicial_2086.html, les notaires américains ne peuvent exercer leur profession à l'extérieur des États-Unis, puisqu'ils sont attitrés à un État spécifique. Il y a des services consulaires américains à Ottawa, Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, ville de Québec et Halifax.

Les lecteurs des directives du formulaire 8946 y verront mentionnée la procédure à suivre si les documents sont délivrés dans un pays signataire de la Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (Convention de La

.....suite à la page 6

....suite de la page 5

Haye). D'après l'information affichée à la fois sur le site web de la Conférence de La Haye de droit international privé et celui de l'ambassade américaine, le Canada n'a pas signé cette convention et, en conséquence, cette procédure n'est pas mentionnée comme autre méthode d'attestation de l'authenticité des documents.

Date limite de présentation des demandes

Même s'il n'y a pas vraiment de date limite, puisqu'il est possible de présenter des demandes après le 31 décembre 2010, toutes les déclarations produites par des préparateurs de déclarations fiscales après le 31 décembre 2010 devront porter un PTIN enregistré. Il est conseillé de présenter sa demande dès que possible. L'examen n'est pas encore institué mais, lorsqu'il le sera, il faudra le réussir pour obtenir un PTIN.

L'IRS estime qu'il faudra de 2 à 4 semaines pour traiter une demande de PTIN présentée en ligne, et qu'il faudra de 4 à 6 semaines environ pour une demande présentée sur papier.

Qui doit avoir un PTIN?

Tous les préparateurs rémunérés de déclarations fiscales doivent avoir un PTIN, y compris les personnes qui participent à la préparation de déclarations fiscales sans en être les signataires. La réglementation fait une distinction d'ordre général entre les tâches techniques et administratives, telles que la saisie des données et la collecte d'information, et les tâches qui nécessitent, dans une certaine mesure, la prestation de conseils, des compétences analytiques, l'interprétation des lois ou un jugement professionnel. Les préparateurs de la première catégorie n'ont pas à obtenir un PTIN, alors que c'est le cas des préparateurs de la seconde catégorie. À noter que les exemples que donne l'IRS en matière de saisie de données et de collecte d'information sont très stricts. Dans l'un des exemples, l'IRS fait l'observation générale que si une personne prépare une déclaration fiscale en entier, ou presque, y compris trancher des questions se répercutant sur l'obligation fiscale, elle doit avoir un PTIN. Cela vaut, que la déclaration soit révisée ou non par un préparateur enregistré. Pour d'autres exemples, visitez <http://www.irs.gov/taxpros/article/0,,id=218611,00.html#scenarios>.

L'obligation d'obtenir un PTIN ne se limite pas aux préparateurs de déclarations fiscales de particuliers; les préparateurs rémunérés de n'importe quel type de déclaration fiscale américaine doivent avoir un PTIN.

Examen

L'examen ne devrait pas être institué avant la mi 2011. Les personnes enregistrées avant que l'examen ne soit institué auront jusqu'à la fin de 2013 pour écrire et réussir l'examen. Si la demande est présentée après la mise en place de l'examen, il faudra alors réussir l'examen avant d'obtenir un PTIN.

De nombreux détails concernant l'examen ne sont pas encore connus. Selon la FAQ affichée actuellement sur le site web de l'IRS, les personnes qui auront à se présenter à l'examen devront se rendre en personne dans un centre d'examen, prouver leur identité et écrire l'examen sur place. De plus amples renseignements concernant l'examen, y compris où seront situés les centres d'examen et la façon de procéder ne sont pas encore connus.

Exemption de l'examen

À l'heure actuelle, les avocats américains, les CPA et les professionnels agréés actifs et en règle auprès de leur organisme de délivrance de permis n'ont pas à écrire l'examen. Comme la profession de CA du Canada a conclu une entente de réciprocité avec les CPA américains, au lieu de se présenter à l'examen, un CA du Canada pourrait écrire et réussir l'examen IQEX américain et obtenir le titre de CPA. Selon le communiqué IR 2010-99, l'IRS songe à élargir l'exemption pour inclure une catégorie distincte de personnes qui participent à la préparation de déclarations sous la supervision d'un autre, par exemple, des employés qui préparent la déclaration en entier, ou presque, et qui travaillent dans certains cabinets professionnels sous la supervision de l'une des personnes mentionnées plus haut appelées à signer la déclaration.

Formation continue

En plus des exigences en matière d'enregistrement et d'évaluation des connaissances décrites plus haut, il y aura une obligation de formation continue. Les propositions de l'IRS prévoient une obligation de formation continue annuelle de 3 heures sur les mises à jour en matière de droit fiscal fédéral, 2 heures sur des questions d'éthique, et 10 heures sur d'autres aspects du droit fiscal fédéral. Les avocats américains, les CPA, les agents inscrits, les actuaires inscrits et les agents inscrits de régime de retraite n'auront pas à satisfaire à cette norme de formation continue compte tenu que leur profession les oblige à suivre une formation continue. Si ce n'est de ces observations d'ordre général, il n'y a aucun autre renseignement

.....suite a la page 7

....suite de la page 6

Frais d'enregistrement

Les frais annuels sont de 64,25 \$ par personne.

Voilà qui résume les principaux renseignements qui touchent le résidant canadien préparant des déclarations fiscales américaines qui doit obtenir un PTIN. Il est recommandé à ces professionnels de présenter leur demande dès que possible, puisque toutes les déclarations produites après le 31 décembre 2010 devront porter un PTIN. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les ressources affichées sur le site web de l'IRS, <http://www.irs.gov/taxpros/article/0,,id=210909,00.html>, et les directives du formulaire 8946.

Article rédigé par

Jennifer Horner, BDO Canada LLP

MISE À JOUR - L'IRS accorde une dispense temporaire aux préparateurs étrangers rémunérés pour la période de production de déclarations fiscales 2011

L'IRS va de l'avant avec la mise en œuvre d'un système d'enregistrement de tous les préparateurs rémunérés de déclarations fiscales américaines. Comme il est mentionné dans des articles parus récemment sur le sujet, ce système prévoit l'obligation pour tous les préparateurs rémunérés de déclarations fiscales américaines de s'enregistrer, de réussir un examen de connaissances minimales et de satisfaire à des critères de formation continue pour demeurer préparateur enregistré. De plus, tous les préparateurs rémunérés enregistrés devront respecter les normes prévues dans la circulaire 230 du Treasury Department des États-Unis énonçant les règlements régissant la pratique des avocats, des certified public accountants, des agents inscrits, des actuaires inscrits, des agents inscrits de régimes de retraite et des évaluateurs devant l'Internal Revenue Service.

L'article précédent sur le sujet, Procédure d'enregistrement des préparateurs rémunérés de déclarations fiscales américaines maintenant en vigueur, explique les grandes lignes du système d'enregistrement des préparateurs étrangers qui ne sont pas citoyens américains et qui ne peuvent obtenir un numéro de sécurité sociale.

Les préparateurs étrangers doivent suivre une procédure à deux volets - soumettre le formulaire W-12, IRS Paid Preparer Tax Identification Number (PTIN) Application pour demander un PTIN et remplir le formulaire 8946, PTIN Supplemental Application for Foreign Persons without a Social Security Number, pour confirmer leur identité. Certains ont dit craindre que l'obtention de copies notariées ou certifiées des pièces justificatives comme le précise les directives du formulaire pourrait retarder la délivrance du PTIN.

Le 26 octobre 2010, l'IRS a publié la Revenue Procedure 2010-41 annonçant que si la procédure suivante est suivie, les préparateurs rémunérés seront considérés comme en conformité des lois exigeant un PTIN, même s'ils n'ont pas reçu un PTIN.

- Remplir le formulaire W12 et le soumettre en ligne ou l'envoyer par la poste au plus tard le 31 janvier 2011, ou dans les 10 jours suivant la journée au cours de laquelle le préparateur a débuté la préparation de la déclaration fiscale américaine, en prenant la dernière échéance,
- Remplir et envoyer le formulaire 8946, y compris tout autre document, dans les 60 jours de l'envoi du formulaire de demande dûment rempli, et
- Acquitter les frais de 64,25 \$ US au moment de la soumission du formulaire de demande en ligne ou de l'envoi du formulaire papier.

Les préparateurs se conformant aux règles qui précèdent peuvent préparer et signer des déclarations fiscales américaines sans avoir de PTIN ou un autre numéro d'identification. Cette dispense administrative prendra fin le 31 octobre 2011.

Pour de plus amples renseignements, veuillez lire l'article précédent sur le sujet, Procédure d'enregistrement des préparateurs rémunérés de déclarations fiscales américaines maintenant en vigueur, ou visiter le site web de l'IRS, <http://www.irs.gov/taxpros/article/0,,id=210909,00.html>.



DU NOUVEAU CHEZ LES MEMBRES

Bienvenue aux nouveaux membres :

Meghan Mason, CA, Brunswick News Inc., de Moncton.
Candace Sears, CA, Grant Thornton LLP, de Fredericton
Erin (Li) Wei, CA, Deloitte & Touche LLP, de Saint John

Va et vient :

Andrew Beckett, CA est maintenant vice-président aux affaires générales de Facilicorp NB, à Saint John.
Matthew Benson, CA s'est joint au bureau d'Hamilton, aux Bermudes, d'Ernst & Young Ltd.
Julie Boudreau, CA est maintenant au bureau des Bermudes de KPMG LLP.
Marc-Éric Bossé, CA s'est joint au bureau d'Hamilton, aux Bermudes, de PricewaterhouseCoopers LLP.
Edwin Corey, CA exerce maintenant la profession à l'enseigne d'Edwin G. Corey, CA, Professional Corporation, à New Maryland, au Nouveau-Brunswick.
Kevin Dallaire, CA a accepté le poste de contrôleur adjoint chez Les forages Lantech Inc., de Dieppe.
Nancy Hall, CA est maintenant au campus de Woodstock du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.
Adam Langis, CA a accepté le poste d'agent responsable des rapports financiers d'Hydro Ottawa.
Meghan Mason, CA est maintenant contrôleuse adjointe chez Brunswick News Inc., de Moncton.
Hal Raper, FCA est maintenant directeur financier chez Miramichi Lumber Products Inc.
Benjamin Trifts, CA est maintenant à la Direction des examens, du ministère de la Justice et de la Consommation.
J. David Trueman, CA est maintenant au ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick.
R. Mark Whiteway, CA a accepté le poste de vérificateur des comptes auprès du Groupe Lounsbury, de Moncton.

Nous avons le regret de vous signaler le décès de :

Stephen D. Cook, CA, de Saint John

Avez-vous déménagé ou changé d'emploi?

Il est facile de modifier vos coordonnées de membre de l'ICANB! Visitez notre site web - www.nbica.org - et remplissez le formulaire de mise à jour en ligne.

REMARQUE :

Les bureaux de l'ICANB fermeront le 24 décembre 2010, à midi, et rouvriront le mardi 4 janvier 2011, à 8 heures. Nous vérifierons tout de même nos courriels et notre messagerie vocale.



Joyeuses Fêtes à tous!



CRUNCH THE NUMBERS

DISCOVER THE SAVINGS WITH THE NBICA

GROUP HOME AND AUTO INSURANCE PROGRAM

Foremost Underwriters is committed to providing members of **The New Brunswick Institute of Chartered Accountants** with competitive rates and comprehensive, flexible coverage.

Foremost Home and Auto Group Insurance offers you:

- Guaranteed claims service or your premium refunded
- Preferential, professional and personalized service.
- No interest and no service charge on a monthly payment plan.
- Very Competitive Rates

Property Discounts:

- Age (up to 10%)
- Claims free (10%)
- New home (up to 15%)
- Mortgage free (10%)
- Central fire and burglar alarm system (up to 10%)
- and much more !

Automobile discounts:

- Age (up to 10%)
- Short commute (5%)
- Loyalty (up to 10%)
- Preferred driver (10%)
- Multi-vehicle (10%)

Multi-line Discounts - Save even more when you combine your home and auto insurance package (additional 5% off your property and 5% off your auto premiums).

**It's simple... call now to find out how you can save
and get the protection, security and peace of mind you deserve!**



Foremost
Insurance (2002)
Limited

**CALL 1-800-561-2880 TODAY
AND RECEIVE YOUR NO OBLIGATION
QUOTE IN LESS THAN 15 MINUTES!**



*Foremost has been serving Atlantic Canada for over 25 years,
providing Maritimers with the finest Group Plans in the country.*

Underwritten by Aviva Traders